



# COURANT

Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche - Volume 11, No 1, Janvier 2019



## MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers partenaires,



Déjà une nouvelle année qui s'annonce, et ce ne sont pas les projets qui manqueront à l'OBVRLY au cours de cette période!

D'abord, cette année débute avec l'expansion de l'équipe permanente de l'Organisme. Geneviève Richard, technicienne de la faune spécialisée dans le suivi des espèces ichtyologiques, et Catherine Dubois, biologiste spécialisée dans la flore, qui ont toutes deux été initialement embauchées pour le projet de délimitation de la ligne des hautes eaux, sont désormais respectivement chargée de projet et responsable des communications et chargée de projet et adjointe administrative au sein de l'organisation. De plus, Samuel Yergeau, qui a effectué un stage à l'OBV à l'été 2018 est désormais responsable de la géomatique. La complémentarité de leurs compétences et de leurs connaissances enrichira à merveille notre équipe. Bienvenue à vous trois!

De plus, le conseil d'administration a adopté à l'automne 2018 le premier plan d'action triennal de l'Organisme. Ce plan d'action orientera les activités de l'Organisme de 2019 à 2022. Au total, 56 actions réparties selon 7 orientations ont été retenues. Parmi les orientations qui figurent au plan d'action, notons la mobilisation et la concertation des acteurs de l'eau, la réalisation de la mise à jour, de la promotion et du suivi de la mise en œuvre du PDE ainsi que le soutien aux acteurs de l'eau dans la mise en œuvre du PDE. Résolument axée sur l'action, cette planification nous permettra d'atteindre notre nouvelle vision organisationnelle :

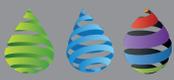
« À l'horizon 2025, l'OBVRLY est l'Organisme de référence dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions concertées pour relever les défis en gestion intégrée de l'eau. Les ressources aquatiques du territoire sont de qualité et accessibles aux acteurs de l'eau qui en assurent un développement et une utilisation durable ».

Ces nouvelles ressources et cette nouvelle planification permettront de consolider la présence de l'Organisme sur le territoire et ainsi favoriser une participation active des acteurs de l'eau afin d'améliorer la gestion de cette précieuse ressource!

Bonne lecture,

*Francis Clément, directeur général*





## DANS LE SENS DE L'EAU!



### 21<sup>E</sup> RENDEZ-VOUS DES OBV

Lors de cet événement, Francis et Catherine ont pris connaissance de nouveaux outils pour mieux documenter la dynamique naturelle et morphologique des cours d'eau, dont l'indice de qualité morphologique (IQM) et les unités écologiques aquatiques (UEA). C'est sous la grisaille du 13 octobre que Catherine a également suivi divers ateliers terrain, notamment la visite d'une tourbière restaurée et du parc côtier Kiskotuk.

### CONFÉRENCE SUR LES DROITS DE L'ENVIRONNEMENT DU CQDE

Pierre et Geneviève ont assisté à cette présentation du 8 novembre dernier, organisée par le CRE Mauricie et donnée par Me Jean Baril, avocat, vice-président du CQDE et auteur du livre [Guide citoyen du droit québécois de l'environnement](#). La présentation abordait, entre autres, l'accès à l'information et à la justice environnementale, la participation du public à la prise de décision ainsi que la récente réforme du droit de l'environnement.

### L'OBVRLY REÇOIT LA BRIGADE PDE

C'est dans les bureaux de l'OBVRLY que la rencontre régionale organisée conjointement avec le ROBQVQ a reçu des directeurs et responsables PDE de plusieurs OBV. L'objectif du 19 novembre dernier était de discuter des différents livrables demandés par le MELCC dans la nouvelle convention de financement, de la mobilisation des acteurs de l'eau, de la base de données provinciale des plans directeurs de l'eau et de l'élaboration d'objectifs de conservation des milieux humides. Cette rencontre permettra de mieux prioriser les actions de l'Organisme au cours de la prochaine année.



### CONCERTATION DES PRMH

Le 30 octobre dernier, Francis participait à une rencontre réunissant les OBV, les tables de concertation de la Mauricie ainsi que le MAMH et le CRE Mauricie; le but : élaborer une stratégie commune dans le cadre de la réalisation des [Plans régionaux des milieux humides et hydriques](#) que devront réaliser les MRC d'ici 2022.



### 43<sup>E</sup> CONGRÈS ANNUEL DE L'ABQ

Pierre-Marc a participé à cet événement du 15 et 16 novembre orienté sur les bénéfices et les limites de l'innovation mise au service de la biologie et de l'environnement, le rôle du biologiste dans ce contexte et l'analyse des services écologiques rendus par les milieux naturels.

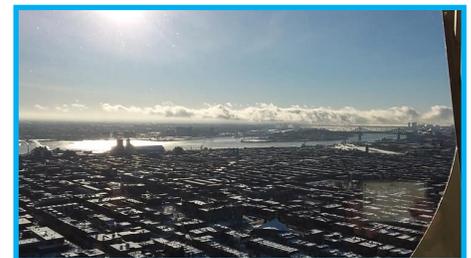


### L'OBVRLY PRÉSENTE À LA TCREF

Catherine était à Bécancour le 20 novembre pour y discuter de conservation des milieux naturels, de gestion des rives, du littoral et de la plaine inondable ainsi que de qualité, d'accès et de mise en valeur de l'eau.

### COMITÉ DE DD DE LA MRC

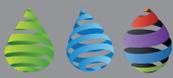
Le 1er novembre dernier Pierre-Marc a assuré le transfert de Geneviève qui siège maintenant sur le comité de développement durable de la MRC de Maskinongé. Les membres participent à un projet visant la mise en place d'un programme de compensation des gaz à effet de serre (GES) s'inscrivant dans un projet collectif de lutte aux changements climatiques intitulé [En route vers la carboneutralité de la MRC de Maskinongé](#). En plus de contribuer à la captation du carbone, il contribuera également à l'amélioration de la qualité de l'eau et favorisera la biodiversité sur le territoire de la MRC de Maskinongé. La compensation d'une partie des émissions des membres du comité pour l'année 2018 se fera par la plantation d'arbres et d'arbustes le long de certaines bandes riveraines identifiées dans les plans directeurs de l'eau (PDE) des OBV de la MRC de Maskinongé.



### LA PHYTOLOGIE

Geneviève assistait au premier sommet sur les infrastructures naturelles et phytotechnologies dans la tour de Montréal le 23 novembre dernier. Ce sommet portait principalement sur les services rendus par les infrastructures vertes et leur rentabilité économique, du besoin d'espace de liberté des cours d'eau pour limiter les conséquences des inondations ainsi que l'importance de la démystification des phytotechnologies auprès du grand public et des élus. Cet événement écoresponsable réalisé en collaboration avec Nature-Action Québec était également l'occasion pour la Fondation David Suzuki de présenter officiellement les résultats de [4 études scientifiques](#).





## NOS PARTENAIRES EN ACTION!

### HISTORIQUE D'UNE DÉMARCHE RÉVÉLATRICE

Louise Larouche et Pascal Hudon

Cofondatrice et cofondateur de l'Association Aleximontoise des Propriétaires du Lac-à-la-Perchaude

Quel est cet élément déclencheur qui un jour bouscule votre sérénité? La découverte d'une [étude limnologique datant de 2011](#) traitant du vieillissement prématuré de votre lac bien-aimé! Une autre propriétaire surgit ensuite chez-moi, cherchant elle aussi une solution pour améliorer la santé du lac. Il fallait absolument comme propriétaire se prendre en main, mais comment?

Le choc passé, je pose des questions et une proposition constructive se présente comme une avenue d'amélioration possible. La création d'une association de lac!

J'effectue donc une première rencontre auprès d'un chargé de projet de l'OBVRLY, qui nous conseille de rencontrer une autre association œuvrant sur le territoire, celle du Lac des Pins Rouges. Chose dite, chose faite! Les trois propriétaires en quête de solutions ont été accueillis par des parrains bienveillants qui ont fait preuve d'une très grande générosité.



Association Aleximontoise  
des Propriétaires du  
Lac-à-la-Perchaude

Commence ensuite de nombreuses étapes : convaincre le plus de propriétaires possible du bien-fondé d'une telle démarche, créer une base de données, un logo et un [site Internet](#). Après des heures et des heures de recherches sur d'autres associations et des conversations téléphoniques avec de nombreux intervenants sur le sujet de l'eau, le projet prend graduellement forme. L'objectif de cette démarche étant, en fin de compte, de conscientiser tous les propriétaires aux problématiques environnementales actuelles et de mettre en places toutes les actions nécessaires afin de revitaliser le lac et ses bandes riveraines. La démarche aboutit donc après deux mois par la tenue d'une assemblée générale constituante durant laquelle un employé de l'OBVRLY est présent pour répondre aux questions.



Mission accomplie!

### DES AMBASSADEURS NATURE DANS LA MRC DE MASKINONGÉ

Marie-Pier Bédard, LL.B. M.Env.

Conseillère en développement local et durable, SADC de la MRC de Maskinongé

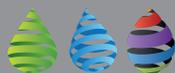
Le 18 octobre dernier, je débutais une série de textes sur le programme des ambassadeurs de la MRC de Maskinongé. En devenant ambassadeurs, ils ont décidé « d'adopter » un lieu écologique afin de le faire connaître davantage et de contribuer à sa protection. Je fais le pari qu'en vous les présentant et en présentant les lieux qu'ils ont adoptés, vous comprendrez peut-être un peu mieux à quel point nous sommes liés à notre environnement naturel et combien nous avons des milieux naturels d'exception dans la MRC de Maskinongé.

Je laisse donc [François de Montigny de la Coopérative Aux berges du lac Castor à Saint-Paulin](#) et [Simon Sansregret de Saint-Boniface](#) vous présenter eux-mêmes les milieux aquatiques qu'ils ont décidé d'adopter via de courtes capsules vidéo.

Bravo à François et à toutes les personnes qui t'accompagnent dans cette préservation du lac Castor et de sa biodiversité ainsi qu'à Simon et à tous les citoyen(ne)s engagé(e)s dans leur milieu. Vous faites une vraie différence!

Allez consulter [l'article complet sur mon blogue](#) ainsi que le [bilan environnemental de la MRC de Maskinongé](#)





## ACTUALITÉS

### PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

Le 13 août dernier, le gouvernement du Québec annonçait des investissements sans précédent dans le secteur de l'environnement, notamment en réservant des crédits de plus de 550 M\$ pour la mise en œuvre de la [Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030](#) et de son plan d'action 2018-2023, dévoilés en juin 2018. Afin d'assurer une eau de qualité pour la population, 30 M\$ seront consacrés à la mise en œuvre des volets 1 et 2 du nouveau [Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable \(PPASEP\)](#), qui vient appuyer le [Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection \(RPEP\)](#).



#### L'UTILITÉ D'UNE DÉMARCHE D'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ

Cette démarche permet au responsable d'un prélèvement d'eau de surface ou d'eau souterraine de mettre en lumière les faiblesses, les problèmes et les menaces qui affectent sa source d'alimentation en eau potable. Elle permet de dégager des priorités d'intervention pour réduire les menaces existantes ou pour élaborer un plan d'urgence approprié.

#### DES DÉLAIS QUI APPROCHENT À GRANDS PAS POUR LES MUNICIPALITÉS

Le RPEP exige des **municipalités et autres responsables** dont la source d'eau potable dessert plus de 500 personnes d'**avoir réalisé l'ensemble de la démarche d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable**, avoir produit son rapport, l'avoir fait signer par un professionnel et l'avoir transmis aux différentes entités visées, dont le Ministère **au plus tard le 1er avril 2021**. Par la suite, ce rapport doit être mis à jour tous les cinq ans. Le règlement prévoit également des restrictions à l'égard de plusieurs activités agricoles qui se déroulent dans les aires de protection des prélèvements d'eau.

Le volet 1 du PPASEP permet de soutenir financièrement l'élaboration des analyses de vulnérabilité. Les organismes admissibles sont encouragés à transmettre leur demande de participation rapidement, dûment remplie, signée et accompagnée d'une résolution municipale pour bénéficier du soutien financier et s'assurer de réaliser leur rapport d'analyse de vulnérabilité dans les délais prescrits. Le volet 2, quant à lui, permet de soutenir les compensations des pertes financières subies par les entreprises agricoles touchées par les restrictions prévues au RPEP.

Pour participer au volet 1 du PPASEP, un représentant de l'organisme (municipalité ou régie intermunicipale) doit écrire à [ppasep@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ppasep@environnement.gouv.qc.ca) pour transmettre le nom de l'organisme ainsi que le nom et l'adresse courriel officielle du responsable de la demande d'aide financière **avant le 31 décembre 2020 pour recevoir le formulaire d'aide financière** ainsi que les renseignements dont le Ministère dispose au sujet des installations de prélèvement et de production d'eau potable de l'organisme concerné.

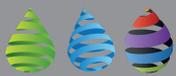
Référez-vous à la section *Ressources documentaires du présent bulletin* ou à la section *Liens utiles de notre site Internet* pour consulter les documents de références et outils disponibles.

### PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS (VOLETS 1 ET 2)

Une enveloppe globale de 40 M\$ est consacrée aux municipalités, d'ici le 31 décembre 2020, afin de leur donner les moyens d'agir. Celles-ci pourront mettre en œuvre des projets novateurs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques, dont l'augmentation de la fréquence des événements hydrologiques extrêmes. Ces projets permettront aux organismes municipaux du Québec de continuer leur transition vers un mode de vie durable et de contribuer à l'essor d'une économie sobre en carbone.

[Le Programme Climat municipalités - Phase 2](#) permettra de contribuer à la lutte contre les changements climatiques en soutenant les organismes municipaux dans la mise en œuvre de projets pilotes, en renforçant l'innovation sociale par des solutions basées sur la concertation et la mobilisation des acteurs du milieu ainsi qu'en facilitant l'émergence de solutions concrètes et reproductibles dans d'autres communautés du Québec, afin de créer un mouvement dans l'ensemble des régions du Québec.





## ÇA COULE À L'OBVRLY!

### UN NOUVEAU MÉDIA POUR L'OBVRLY!

Et oui, grâce à Catherine et Geneviève, la gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans la zone du Loup-Yamachiche vous est maintenant également présentée en images!

Instagram est une application, un réseau social et un service de partage de photos et de vidéos, appartenant à Facebook, disponible sur diverses plates-formes mobiles (iOS, Android, Windows Phone et sur certains ordinateurs avec des fonctionnalités réduites).

[Ce compte](#) nous permet de partager des photographies et vidéos de style plus artistique avec notre réseau d'abonnés (56 jusqu'à maintenant) qui peuvent fournir une appréciation positive (fonction « J'aime ») et laisser des commentaires sur nos clichés. Il est également possible d'insérer un court texte joint à chaque image offrant ainsi la possibilité de décrire l'enjeu relié à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant représenté par l'image en question. L'utilisation de mots-clés (#) permet à nos photos de s'afficher automatiquement lorsque cette thématique est sélectionnée par un utilisateur d'Instagram. Un des principaux avantages de cette application est de proposer l'utilisation de divers types de filtres simulant des techniques de développement professionnel à partir de téléphones intelligents et de tablette électronique. Ce média, très populaire chez les jeunes, permet donc de rejoindre un public différent de celui mobilisé par le bulletin ou la page Facebook de l'OBVRLY.



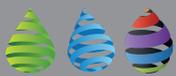
### RELEVÉS SANITAIRES DES DISPOSITIFS D'ÉVACUATION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

#### SUIVI APRÈS LA PREMIÈRE SAISON D'ÉCHANTILLONNAGE

[Ce projet-pilote](#) de 6 mois a permis de réaliser des relevés sanitaires des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées pour 220 résidences isolées des municipalités de Saint-Léon-le-Grand et de Saint-Sévère. Les résultats ont été présentés aux deux conseils municipaux en octobre dernier alors que les livrables finaux (sous forme de base de données géoréférencée et de photos) ont été remis à chacune d'elles en novembre. Ces rencontres ont également porté sur les orientations à prendre par les municipalités quant à la gestion ultérieure des données, le suivi à réaliser auprès des propriétaires, la charge de travail associée à la délivrance des permis et les dates butoirs pour la mise aux normes des installations septiques.

Au cours de l'automne 2018, Francis a contacté les municipalités du territoire afin de présenter le projet. Cinq municipalités ont démontré l'intérêt à participer à la collecte de données à propos des installations septiques de leur territoire. Le projet devrait donc se reconduire et même prendre de l'ampleur en 2019.





# ÇA COULE À L'OBVRLY!

## DÉCOUVERTE D'HABITATS PROPICES AU DARD DE SABLE DANS LA RIVIÈRE DU LOUP...

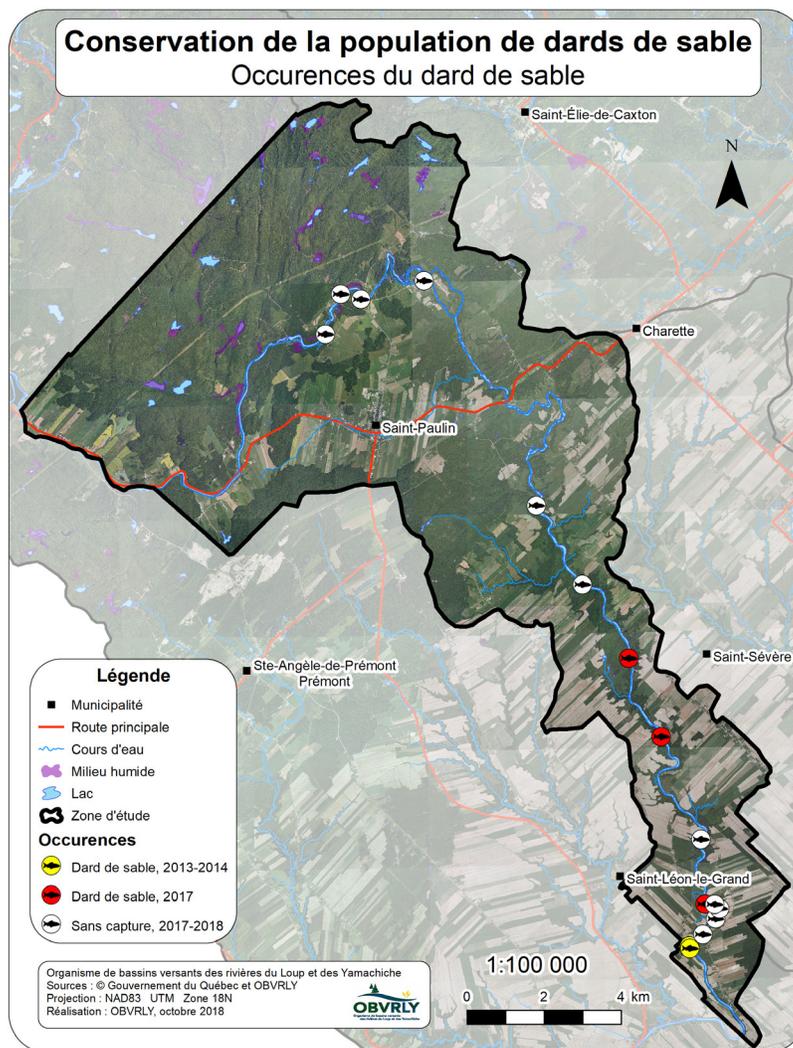
Le dard de sable (*Ammocrypta pellucida*) est un petit poisson (taille moyenne de l'adulte entre 46 et 71 mm) à l'apparence translucide de la famille des Percidés ayant l'habitude de s'enfouir dans le substrat sableux des cours d'eau de bonne qualité. Les traits biologiques et comportementaux de ce poisson benthique ainsi que ses besoins très spécifiques en font **une espèce particulièrement sensible à la dégradation de son habitat**. Le dard de sable et son habitat subissent plusieurs pressions d'origine naturelle ou anthropique. Selon le [Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, les populations du Québec](#) font face à **un déclin continu** du nombre d'individus, du nombre de localisations ainsi que **de la superficie et de la qualité de l'habitat**. Cette espèce est d'ailleurs considérée comme une [espèce à statut précaire par les gouvernements du Québec et du Canada](#).



Une étude débutée à l'été 2018 par l'OBVRly vise à dresser le bilan des inventaires historiques et récents du dard de sable dans la rivière du Loup, depuis l'embouchure du lac Saint-Pierre, puis de prioriser des secteurs d'intervention et des actions afin de favoriser la conservation des habitats présents.

Les occurrences de dard de sable dans la rivière du Loup datent de la période de 2013 à 2018 et se distribuent entre les municipalités de Saint-Léon-le-Grand et Saint-Sévère. Depuis 2013, des individus ont été observés à quatre sites différents. De ces quatre sites, deux présentent des caractéristiques d'habitat propice à la présence du dard de sable pour une superficie totale de 2 060 m<sup>2</sup>. Aucun individu n'a été capturé au-delà de ces occurrences en 2018, soit jusqu'au nord de la municipalité de Saint-Paulin, suggérant que la répartition du dard de sable se limite aux basses terres du Saint-Laurent dans la rivière du Loup.

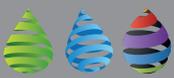
[L'Indice de qualité bactériologique et physicochimique](#) montre que la qualité de l'eau de la rivière du Loup se dégrade en arrivant dans le secteur des basses terres du Saint-Laurent. La sensibilité naturelle des sols à l'érosion, la faible proportion de sols végétalisés en milieu résidentiel et agricole ainsi que la concentration importante d'activités agricoles sont des facteurs qui contribuent à augmenter l'impact des menaces envers le dard de sable. Pour atténuer ces menaces, il est essentiel d'augmenter les superficies végétalisées, d'adopter des pratiques durables de gestion de l'eau et d'augmenter la proportion de pratiques agroenvironnementales.



**Restez à l'affût de notre page Facebook ainsi que de notre site Web pour plus d'informations au sujet du démarrage d'un éventuel projet collectif de conservation de la population de dards de sable dans la rivière du Loup.**



La réalisation de ce projet a été possible grâce à la participation financière de la Fondation de la faune du Québec.



# ÇA COULE À L'OBVRLY!

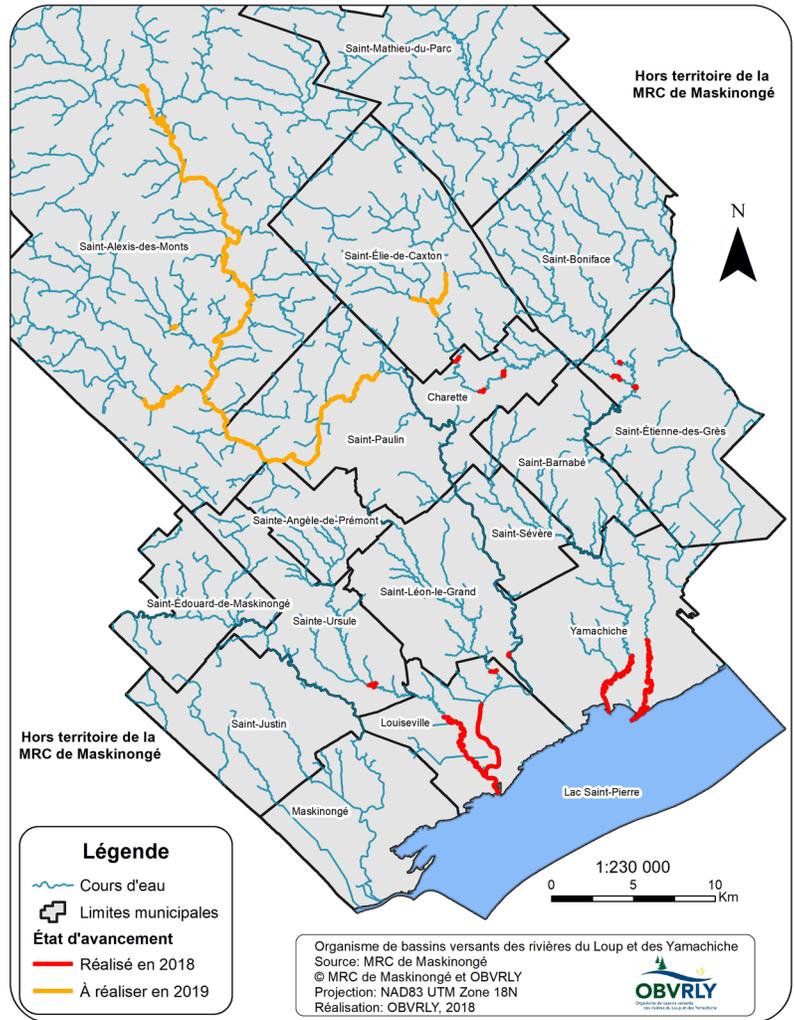
## DÉLIMITATION DE LA LIGNE DES HAUTES EAUX DES PRINCIPAUX COURS D'EAU DU TERRITOIRE

Tel que mentionné dans [le bulletin précédent](#), la MRC de Maskinongé procède actuellement à la mise à jour de la cartographie des zones inondables de son territoire. [Plus de 75 % de la distance totale de rive à caractériser par ce mandat se trouve sur le territoire de l'OBVRly, soit 95 km](#). De ce nombre, 60% est représenté par le tronçon de la rivière du Loup. Bien que neuf municipalités du territoire sont touchées, la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts représente 55 % de la distance de cours d'eau à délimiter.

### RÉSULTATS APRÈS LA PREMIÈRE SAISON DE TERRAIN

Entre le 12 juillet et le 5 octobre 2018, 38 jours de terrain ont été nécessaires pour parcourir 35 km de cours d'eau et ainsi réaliser la délimitation de 159 stations toutes méthodes confondues ([botanique experte](#) et botanique simplifiée).

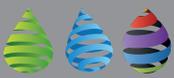
Suite à l'analyse des informations générales récoltées, **plus de la moitié des stations visitées** était de nature **anthropique** et **caractérisée par de fortes pentes**, alors que plusieurs ont été réalisées près de champs cultivés ou de routes ce qui complexifiait la confirmation de la position de la ligne des hautes eaux. Diverses perturbations et problématiques ont également été répertoriées sur le territoire à l'étude. En effet, bien qu'il ne s'agissait pas de l'objectif du mandat, différentes observations susceptibles d'influencer la délimitation de la ligne des hautes eaux ont été notées. Les analyses qualitatives, et non exhaustives de la situation, révèlent que plus de 65 % des stations caractérisées présente au moins une perturbation. La présence de débris organiques, de déchets en tout genre et de terrains gazonnés représentait la majorité de ces observations. Des signes d'érosion sévère, allant de l'affaissement de berges, jusqu'aux pertes de terrain en passant par de nombreux arbres déracinés obstruant partiellement ou complètement le cours d'eau, étaient également présents



### MÉTHODE BOTANIQUE EXPERTE : DES CHIFFRES ET DES PLANTES

Au total, 187 espèces végétales ont été identifiées dont 70 ont été ajoutées à la [liste officielle des plantes des milieux humides du MELCC](#). En moyenne, 15 espèces par placettes et 11 espèces par kilomètre de cours d'eau échantillonné ont été répertoriées, alors que généralement 8 placettes étaient réalisées avant de localiser la LHE.

L'échantillonnage du [projet de délimitation de la ligne des hautes eaux de l'OBVRly](#) se terminera à l'automne 2019.



## ÇA COULE À L'OBVRLY!

### DES BANDES RIVERAINES EN MILIEU AGRICOLE BIEN ENTRETENUES

L'entretien va bon train, puisque **11 entreprises agricoles** ont participées au [projet](#) en 2018, réalisé en partenariat avec l'[Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé \(AGIR Maskinongé\)](#). Un total de **300 végétaux** ont été replantés et plus de **6 500 mètres** de bandes riveraines et de haies brise-vent ont été entretenus dans les municipalités de Saint-Paulin, Saint-Boniface et Sainte-Ursule. Pour 2019, il est prévu de continuer l'entretien des bandes riveraines et de haies implantées au cours des trois dernières années.

L'expérience acquise a permis de constater que le suivi de la mortalité devrait toujours être réalisé tôt en saison et avant le débroussaillage, que le repiquage des plants morts devrait être effectué au printemps afin d'éviter certaines fluctuations climatiques (sécheresse, cycle de gel-dégel), tandis que le débroussaillage devrait être réalisé au début de l'été afin de permettre aux végétaux de profiter d'une plus grande quantité de lumière pendant la saison de croissance. Une zone tampon sans arrosage d'herbicides ainsi qu'un contrôle adéquat des eaux de ruissellement devraient également être préservés.

Les projets terrain réalisés en 2018 ont permis à l'équipe de l'OBVRLY d'observer l'impact direct de l'absence d'une bande riveraine adéquate en bordure des cours d'eau sur la stabilisation des berges et la santé des espèces aquatiques qui y en dépendent, tel le dard de sable.



Référez-vous à la section PDE-Éclair! du présent bulletin pour visualiser les nombreuses zones à risque d'érosion du territoire.

### L'OBVRLY À LA CHASSE AUX PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANT SON TERRITOIRE

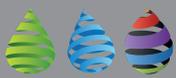
Pour une deuxième année consécutive, l'OBVRLY a procédé à un [inventaire des espèces exotiques envahissantes de sa zone d'intervention](#) permettant de confirmer la présence de plusieurs espèces non indigènes. Le projet LHE a également permis de constater que plusieurs espèces se retrouvent abondamment près des cours d'eau, ce qui en accentue les risques de propagation.

Les suivis réalisés entre le 19 juin et le 13 septembre 2018 par nos stagiaires en environnement, Samuel et Jacob, ont permis de documenter 81 colonies en parcourant plus de 150 kilomètres de routes.

Depuis 2012, 10 espèces ont été cartographiées et 236 colonies ont été caractérisées. Toutes les municipalités (15) du territoire de l'Organisme sont touchées par une ou plusieurs de ces espèces. Le suivi des stations de détection devrait être reconduit en 2019.

Les [espèces exotiques envahissantes jugées préoccupantes par le MELCC](#) retrouvées sur le territoire de l'OBVRLY sont l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*), l'anthesis des bois (*Anthriscus sylvestris*), la consoude officinale (*Symphytum officinale*), l'égopode podagraire (*Aegopodium podagraria*), l'érable à Guigère (*Acer negundo*), l'impatiante glanduleuse (*Impatiens glandulifera*), le panais sauvage (*Pastinaca sativa*), la pétasite du Japon (*Petasites japonicus*), la renouée de Sakhaline (*Reynoutria sachalinensis*), la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), le roseau commun (*Phragmites australis*) et la salicaire commune (*Lythrum salicaria*). Toutes les observations ont été enregistrées dans l'outil [Sentinelle du MELCC](#).





# QUALITÉ DE L'EAU

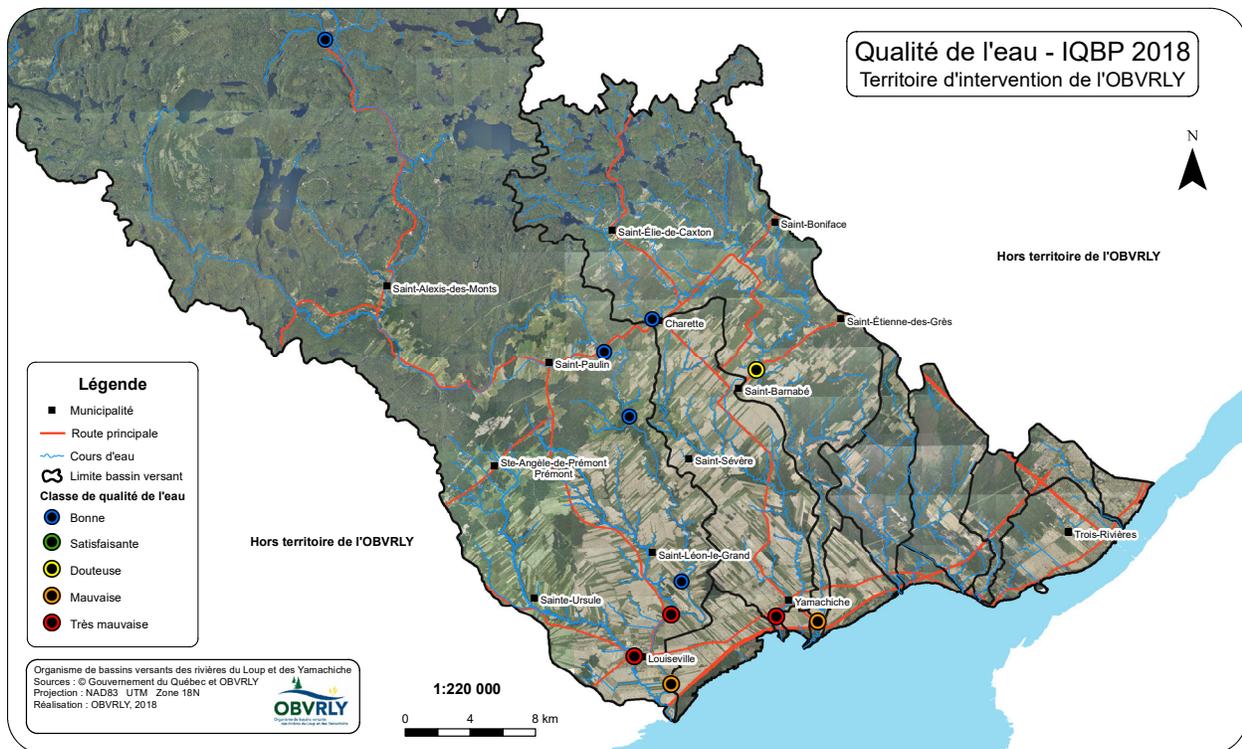
## PORTRAIT DE LA QUALITÉ DE L'EAU EN 2018

### IQBP SUR LE TERRITOIRE DE L'OBVRLY

L'Indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) de 2018 montre que la qualité de l'eau est bonne pour les stations situées au centre et au nord de la rivière du Loup, de Saint-Léon-le-Grand à Saint-Alexis-des-Monts, ainsi que pour la station située sur la rivière Yamachiche à Charrette. La station située sur la rivière Yamachiche à Saint-Barnabé montre une eau de qualité douteuse, tandis que celles situées plus au sud à Yamachiche et Louiseville sont jugées mauvaises ou très mauvaises.

Une comparaison des résultats annuels de 2018 à ceux obtenus sur trois ans (2016 à 2018) est nécessaire afin de dresser un portrait tenant compte de la variabilité interannuelle des échantillons. Cette analyse montre que l'IQBP varie uniquement pour les deux stations les plus au sud, situées à Louiseville et Yamachiche, alors que la qualité de l'eau varie de mauvaise à douteuse.

Les deux paramètres déclassant les plus fréquents sur l'ensemble du territoire sont les matières en suspension (MES) et les coliformes fécaux (CF), suivi de près par les nitrates et les nitrites (NOX).



### BONIFICATION DU RÉSEAU-RIVIÈRES

Le Réseau-rivières compte déjà sept stations sur cinq rivières auxquelles s'ajoutent une station de suivi pour le Réseau-benthos, ainsi que deux stations pour le suivi des marqueurs de gènes de bovins. En 2018, l'OBVRLY a décidé d'ajouter trois stations supplémentaires en raison de l'absence de données entre Saint-Paulin et Louiseville ainsi qu'en prévision d'un projet collectif d'amélioration de la qualité de l'habitat du dard de sable. À partir d'avril 2019, deux analyses supplémentaires seront ajoutées aux stations permanentes du Réseau-rivières : la concentration des composés entrants dans les sels de voirie et la dureté de l'eau (magnésium, calcium).

Les analyses de qualité de l'eau du Réseau-rivières sont coordonnées par la Direction générale du suivi de l'état de l'environnement du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et réalisées depuis plus de 10 ans pour certaines rivières de la zone Loup-Yamachiche. L'ensemble des résultats à l'échelle provinciale sont archivés dans la Banque de données sur la qualité du milieu aquatique (BQMA) et sont accessibles sous forme de [carte interactive sur le site Internet du MELCC](#).





## PDE-ÉCLAIR!

### PORTRAIT - CONTRAINTES NATURELLES

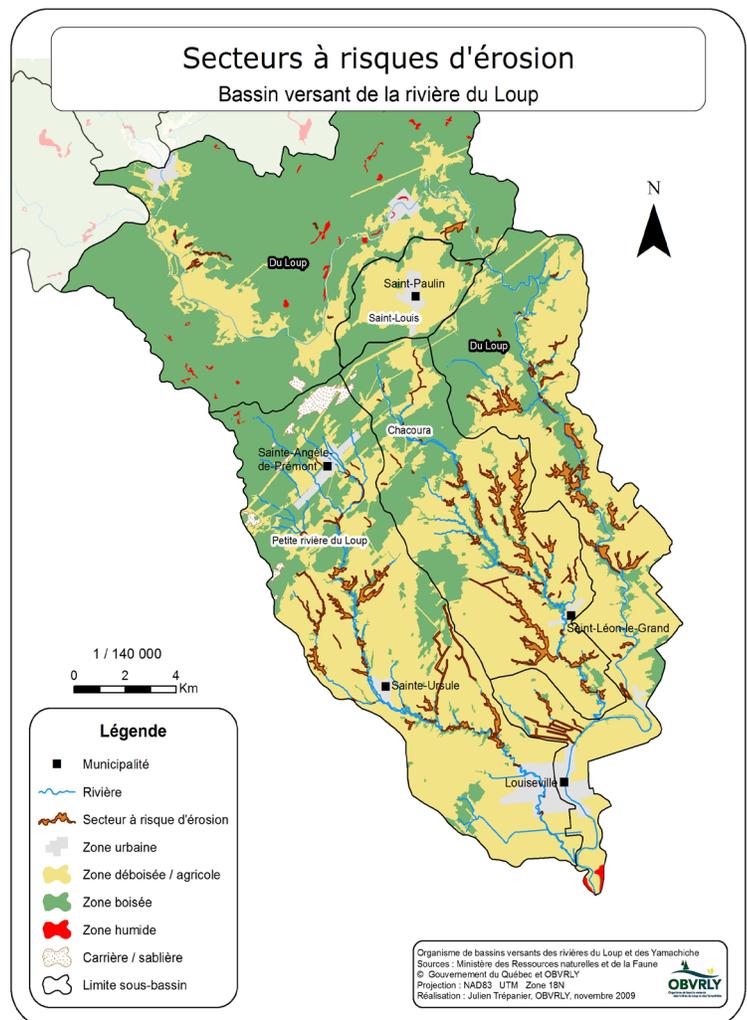
#### SECTEURS À RISQUE D'ÉROSION

L'érosion hydrique est un processus selon lequel des particules ou fragments du sol sont arrachés aux matériaux rocheux et mis en suspension dans l'eau. Ce phénomène se produit très lentement lorsque causé par des agents hydroclimatiques, alors qu'il se produit de façon accélérée lorsqu'il provient de sources anthropiques. Il est important de distinguer deux types de phénomènes d'érosion hydrique : le premier concerne le ruissellement des précipitations ou de la fonte des neiges sur l'ensemble du territoire, tandis que le deuxième correspond au sapement du pied de la berge par la force hydrique du cours d'eau lui-même.

Les secteurs vulnérables à l'érosion sont la plupart du temps caractérisés par des conditions naturelles telles la pente, la nature des sols et la variation des conditions climatiques. Cependant, plusieurs activités humaines contribuent à accélérer ce phénomène en contribuant à un mauvais drainage de surface occasionnant du ravinement et des décrochements. Par exemple, la mise à nu des sols, certains types de cultures, le drainage souterrain des terres agricoles, l'imperméabilisation des surfaces pavées, la présence de barrages, la mauvaise gestion des fossés de drainage routier et agricole, l'exploitation de carrières et de sablières, le batillage exercé par le passage d'embarcations motrices, les coupes forestières et l'absence de bandes riveraines en terres privées et agricoles.

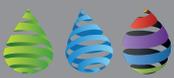
Bien que ce phénomène peut avoir des répercussions importantes pour la population en termes de sécurité et de frais publics, la principale conséquence de l'érosion des berges est l'augmentation de la présence de matières en suspension (MES) dans l'eau qui augmente sa turbidité et pouvant donc compromettre certains usages. Cet apport supplémentaire de particules en surplus peut ainsi provoquer de nombreux inconvénients, notamment : une diminution de la valeur récréative des lacs et des cours d'eau, la perte de zones de baignades, l'augmentation de la fréquence des inondations, l'envasement des réseaux de drainage, un appauvrissement de la diversité des communautés benthiques, l'obstruction des branchies et des frayères de poissons ou encore une réduction du potentiel de production des terres agricoles due au lessivage de la terre arable.

Le territoire de l'OBVRLY compte plusieurs zones de contraintes naturelles qui peuvent avoir divers impacts tant pour les municipalités touchées que pour les citoyen(e)s. Les secteurs à risques d'érosion connus sur le territoire sont principalement situés en aval du bassin versant de la rivière du Loup. En plus d'une densité importante de population et d'activités agricoles, le sol de type argileux que l'on y retrouve le rend particulièrement propice aux problèmes d'érosion. Malgré que cette problématique ne soit pas illustrée pour les bassins versants des rivières Yamachiche et Petite Yamachiche, les constats quant aux causes et aux secteurs plus gravement touchés sont semblables.



SOURCE : SECTION 5-1 DU [PORTRAIT](#) ET A-1 DU [DIAGNOSTIC](#) DU [PDE DE LA ZONE DU LOUP-YAMACHICHE](#)





## RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Voici quelques ressources publiées dernièrement en lien avec les activités de l'Organisme :

- *Guide citoyen du droit québécois de l'environnement*  
<https://ecosociete.org/livres/guide-citoyen-environnement>
- *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)*  
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/ppasep/>
- *Guide de réalisation des analyses de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec*  
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/prelevements/analyse-vulnerabilite.htm>
- *Guide de détermination des aires de protection des prélèvements d'eau souterraine et des indices de vulnérabilité DRASTIC*  
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/drastic/index.htm>
- Publications scientifiques de novembre 2018 suite au Sommet sur les infrastructures naturelles et les phytotechnologies :  
<https://fr.davidsuzuki.org/rapports-et-contenus-scientifiques/?topic=villes&paged=1>
- Méthodes et guide de bonnes pratiques pour prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes  
<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/methodes-prevention/>
- *Programme de financement pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes*  
[http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes\\_aide/163](http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/163)

Référez-vous à la section [Liens utiles de notre site Internet](#) pour plus de ressources documentaires sur la [GIEBV](#).

## ÉVÉNEMENTS À VENIR

**21 JANVIER AU 25 MARS 2019** : ROBVO - *Plan de formation pour la mise en place des analyses de la vulnérabilité des sources d'eau potable au Québec*, 4 webinaires et 2 journées de formation à Québec

**14 MARS 2019** : OBVRLY - *Rencontre d'information sur les effets bénéfiques des pratiques agroenvironnementales pour la conservation des habitats du dard de sable dans la rivière du Loup*, Saint-Léon-le-Grand

**26 ET 27 FÉVRIER 2019** : ROBVO - *Forum sur les plans régionaux des milieux humides et hydriques*, Québec

**25 FÉVRIER 2019** : ROBVO - *Atelier de co-construction sur la base de données PDE-PGIR*, Québec

**26 AU 28 MARS 2019** : Réseau Environnement - *Forum sur l'environnement et Salon international des technologies environnementales*, Montréal

**1<sup>ER</sup> JUIN 2019** : ROBVO - *Grand forum des communautés résilientes*, Québec



Suivez-nous sur Facebook  
et maintenant sur Instagram!



Abonnez-vous au bulletin : [info@obvrly.ca](mailto:info@obvrly.ca)

[www.obvrly.ca](http://www.obvrly.ca)

760, boulevard Saint-Laurent Est  
Louiseville (Québec) J5V 1H9  
Téléphone : 819 498-3033

